

**Le CDG 64 reste à vos côtés !**

- **Nos locaux sont ouverts et les services restent joignables aux horaires et coordonnées habituelles, par téléphone et par courriel.**
- Compte tenu de l'intensification du télétravail, la **transmission de documents par courriel est à privilégier** et la prise de rendez-vous est indispensable si vous souhaitez rencontrer un correspondant du CDG 64.

Ci-dessous, les coordonnées des différents services ainsi que des informations à connaître sur l'activité programmée :

DIRECTION EMPLOI, MOBILITÉ ET RH		Incidence sur l'activité programmée	
<b>Recrutement et Conseil RH</b>	<b>Accompagnement au recrutement</b>	<a href="mailto:recrutement@cdg-64.fr">recrutement@cdg-64.fr</a> / 05 59 90 18 23	
	<b>Conseil en organisation et RH</b>	<a href="mailto:grh@cdg-64.fr">grh@cdg-64.fr</a> / 05 59 90 18 23	
	<b>Gestion de la Bourse de l'emploi</b>	<a href="mailto:recrutement@cdg-64.fr">recrutement@cdg-64.fr</a> pour les offres 05 59 90 18 23 (du lundi au vendredi)  <a href="mailto:espace.concours@cdg-64.fr">espace.concours@cdg-64.fr</a> pour les demandeurs 05 59 84 59 45 (du mardi au vendredi)	
<b>Organisation des concours et examens professionnels</b>	<a href="mailto:espace.concours@cdg-64.fr">espace.concours@cdg-64.fr</a> 05 59 84 59 45 (du mardi au vendredi)	Les concours et examens professionnels sont, à ce jour, maintenus. Les déplacements sont maintenus s'ils sont nécessaires, et dans le respect du protocole sanitaire du CDG 64.  Les concours et examens professionnels sont, à ce jour, maintenus. Le centre d'épreuve écrite prévu à PAU pour l'examen professionnel d'attaché territorial principal, organisé par le CDG 33, est maintenu le jeudi 8 avril 2021. Les concours de technicien territorial et technicien territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe, sont maintenus le jeudi 15 avril 2021 à PAU.	
<b>Pôle Missions temporaires</b>	<b>Missions temporaires</b>	<a href="mailto:missions-temporaires@cdg-64.fr">missions-temporaires@cdg-64.fr</a> 05 59 90 18 22	Les interventions sont maintenues, dans le respect du protocole sanitaire du CDG 64.

DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES		Incidence sur l'activité programmée
<b>Pôle Gestion statutaire</b> <a href="mailto:statut@cdg-64.fr">statut@cdg-64.fr</a> / 05 59 84 59 44 Pour toutes questions relatives à la <b>carrière des fonctionnaires et des contractuels ainsi qu'aux instances : CAP-CCP</b>		<p>▶ <b>Sont maintenues</b> telles que programmées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les <b>permanences retraite</b> (éventuellement sous un format différent)</li> <li>- Les <b>réunions des instances médicales</b> (Commission de réforme et comité médical)</li> </ul> <p>▶ <b>Sont reportées</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les réunions des <b>Commissions Administratives Paritaire (CAP) et des Commissions Consultatives Paritaires (CCP)</b> sont reportées au mois de mai ou seront organisées via un système de visioconférence.</li> <li>- Le <b>Comité Technique Intercommunal</b> est reporté au mois de mai ou sera organisé via un système de visioconférence.</li> </ul>
<b>Pôle Protection sociale et retraite</b> <a href="mailto:social@cdg-64.fr">social@cdg-64.fr</a> / 05 59 90 03 90 Pour toutes questions relatives à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La protection sociale</b></li> <li>- <b>la retraite</b></li> <li>- <b>les instances médicales : commission de réforme et comité médical</b></li> </ul>		
<b>Pôle Expertise juridique</b> <a href="mailto:expertise@cdg-64.fr">expertise@cdg-64.fr</a> / 05 59 84 59 43 Pour toutes autres questions relatives à la gestion du personnel : <b>temps de travail, discipline, régime indemnitaire... ainsi que sur le CTI, le CHSCT et les allocations chômage</b>		

## DIRECTION SANTÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

[medecine@cdg-64.fr](mailto:medecine@cdg-64.fr) / 05 59 90 18 29

### Incidence sur l'activité programmée

<b>Visites médicales périodiques et entretiens infirmiers</b>	Maintenus	Les visites périodiques et entretiens infirmiers sont maintenus dans le respect des gestes barrière et du protocole sanitaire du CDG 64. Une partie de ces visites a lieu par audioconsultation ou téléconsultation.
<b>Visites particulières</b> (visites de reprise, visites d'embauche, visite à la demande des agents ou de la collectivité)	Maintenues	Les visites particulières sont maintenues dans le respect des gestes barrière et du protocole sanitaire du CDG 64.
<b>Permanences sociales</b>	Maintenues	Les permanences sociales sont maintenues dans le respect des gestes barrière et du protocole sanitaire du CDG 64. Certains rendez-vous peuvent avoir lieu par téléphone ou visio (choix laissé aux agents).
<b>Entretiens de soutien psychologique</b>	Maintenus	Les permanences de psychologue du travail sont maintenues dans le respect des gestes barrière et du protocole sanitaire du CDG 64. Certains rendez-vous peuvent avoir lieu par téléphone ou visio (choix laissé aux agents).
<b>Interventions en collectivité</b>	Maintenues	Sous réserve du strict respect du protocole d'intervention du CDG64
<b>Cellules santé et réunions en collectivité</b>	Maintenu	Organisées par visio conférence lorsque cela est possible. A défaut, organisé en présentiel sous réserve du strict respect du protocole d'intervention du CDG64.
<b>Conseil (toute question en lien avec la santé ou la prévention)</b>	Maintenu	Toute question est à adresser <b>par mail</b> à <a href="mailto:medecine@cdg-64.fr">medecine@cdg-64.fr</a> ou par téléphone au 05 59 90 18 29

Les Réseaux professionnels		Incidence sur l'activité programmée
Réseau des Secrétaires de mairie	<a href="mailto:ReseauRH@cdg-64.fr">ReseauRH@cdg-64.fr</a> / 05 59 84 59 37	Organisées en visioconférence les 27 avril, 29 avril et 4 mai.

<b>Observation et Prospective sociale</b>	<a href="mailto:observation@cdg-64.fr">observation@cdg-64.fr</a> / 05 59 90 35 69 /	L'activité est maintenue dans le respect du protocole sanitaire du CDG 64.
---	---	--

<b>Pôle Archives</b>	<a href="mailto:archives@cdg-64.fr">archives@cdg-64.fr</a> Renseignements administratifs sur la prestation : 05 59 90 18 22 Renseignements techniques sur l'archivage : 06 38 16 75 53	Les interventions sont maintenues dans le respect du protocole sanitaire du CDG 64.
----------------------	--	---

<b>Médiation préalable obligatoire</b>	<a href="mailto:mediation@cdg-64.fr">mediation@cdg-64.fr</a> 05 59 84 59 37	L'activité est maintenue dans le respect du protocole sanitaire du CDG 64.
--	--	--

<b>Le Référent déontologue, laïcité et alerte éthique</b>		
<b>Incidence sur l'activité</b>		
Le Référent déontologue, laïcité et alerte éthique peut être consulté par l'intermédiaire de la saisine électronique, accessible sur le site du CDG 64 : <a href="#">saisir le référent déontologue</a>		